



L'amour des oiseaux d'Hautmont et environs

REGLEMENT BOURSE

Article 1

Une bourse régionale d'oiseaux est organisée au complexe sportif de Maubeuge Construction Automobile, les 21 et 22 février 2015

Article 2

L'enlogement des oiseaux pour la bourse est prévu le samedi 21 février 2015 de 8h00 à 9h00.

Article 3

Toutes les fédérations sont les bienvenues à condition qu'elles fassent parties de la COM (FFO, UOF, CDE, AOB, RAFAP).

Conformément à la législation en vigueur, aucun INDIGENE non bague ne pourra être présenté, étant donné que le transport de ceux ci en France est interdit.

Article 4

Les feuilles d'enlogement sont délivrées par la société, elles seront remplies par éleveur puis vérifiées par le comité organisateur.

Article 5

Pour participer à la bourse, il n'y a aucun frais d'inscription.

Article 6

Les exposants devront apporter leurs oiseaux nourris dans des cages propres. Pour les becs crochus, il est possible de réserver des volières auprès de :

Monsieur DEMOUSTIER Philippe au 0619887928 ou par mail phil.demoustier@sfr.fr
au plus tard le 20 février 2015

Article 7

Tout oiseau suspect de maladie sera refusé à l'enlogement. Entre l'enlogement et le délogement, il sera mis dans une autre salle et l'exposant devra le reprendre.

Article 8

Une visite vétérinaire est prévue par le vétérinaire de notre club :
Monsieur RAMETTE Antoine 14 grand rue à Maroilles

Article 9

Un prélèvement de 10% sera relevé sur le montant des cessions afin d'être reverser à l'entente région A pour financer le convoyage 2015. Aux éleveurs de prévoir les montants avec la majoration

Article 10

La société ne pourra être reconnue responsable en cas de vol, accidents, pertes, mortalités.

Article 11

Le délogement des oiseaux pour la bourse est prévu le dimanche 22 février 2015 à partir de 18h00.

Article 12

Du fait de sa participation, l'exposant approuve le règlement et accepte de s'y conformer sans réserve.

Le comité

L'éleveur